

AFFAIRE N° 22 - Acquisition d'un terrain de 100 179 m² cadastré section CE n° 53 sis à Saint Bernard, appartenant aux consorts VALLY, en vue de constitution d'une réserve foncière

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Commune s'est vu proposer, par les héritiers de Monsieur VALLY Issop Mamode, l'acquisition d'un vaste terrain de 10 ha 1a 79 ca cadastré section CE n° 53 sis à Saint Bernard, à proximité du cimetière. Ce terrain, peu accidenté dans sa partie sud-est, est de nature à constituer une bonne réserve foncière en vue d'opérations d'urbanisme ultérieures.

Le prix a été fixé après négociations à 170 000 Francs, valeur compatible avec l'estimation des Domaines.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 170 000 Francs ainsi que des honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et prélevée sur un emprunt demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations pour la constitution de réserves foncières à long terme.

M. Marc GERARD lit l'avis des Commissions : "Les Commissions sont favorables à cette acquisition à la majorité".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. PATEL - Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal vous avez demandé de fournir au Conseil un état des biens immobiliers.

Discussion

LE MAIRE - Cela peut se faire, mais je ne me souviens pas si on l'avait demandé. On va donc produire un état des biens.

Dr GERARD - Pouvez-vous également nous faire une mise au point sur l'état d'endettement de la Commune ?

LE MAIRE - L'état d'endettement vous est donné à chaque budget.

Dr GERARD - Vous pouvez malgré tout nous faire une brève mise au point.

LE MAIRE - En cours d'année, cela ne sert pas beaucoup. A chaque fois qu'on vous soumet le compte administratif, l'état d'endettement vous est donné pour l'année précédente.

Dr GERARD - Peut-on savoir les possibilités d'emprunt ?

LE MAIRE - Il faut tenir compte des possibilités d'endettement, mais il existe également le fait qu'en amont, il y a des emprunts qui arrivent à expiration, donc qui remettent en jeu nos possibilités d'endettement.

M. Marc GERARD - Je voudrais apporter quelques explications supplémentaires. Le terrain hachuré (plan) est tout près du cimetière de Saint Bernard. Sur le terrain en blanc, englobé par la route, qui est communal déjà, on fait cette année une opération d'habitat social. On en fera une autre en 1980 de ce côté, et le terrain qu'on achète à 1,70 F le m2 permettrait éventuellement de faire des opérations pour les années 1982, 1983, etc.. D'autre part, au P.O.S., ce terrain est classé en zone UI, c'est-à-dire devient constructible, et il est certain qu'il ne peut que prendre de la valeur.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* * *